

**1 Contexte** : dépouillement appel d'offre en cours pour deux lots (5 réponses pour la collecte et 3 réponses pour l'exploitation de la déchèterie).

## **2 Points abordés**

### **- 2.1 Collecte :**

Les ASB ont insisté comme lors de la réunion précédente (mars 2018) sur le besoin de 2 collectes des déchets ménagers par semaine l'été (surcoût estimé à 40 000€, ce qui représente un surcoût de 5 € par foyer par an)

#### **- la CC sud estuaire précise :**

- **la mise en place de BAC jaune** pour la collecte des emballages légers avec ramassage tous les 15 jours, mais sans revues et ni journaux qui seront à déposer en points d'apport volontaire ; ce qui implique la mise en place de colonnes particulières à proximité des colonnes pour le verre avec une augmentation du nombre de colonnes pour emballages légers.

**Les impacts** attendus sont une meilleure valorisation de la matière papier et une aide complémentaire délivrée par les éco-organismes.

Le tri des emballages serait effectué par une entreprise de Vendée "TRIVADIS", une convention est passée avec cette entreprise conjointement avec CC PORNIC (avantage financier attendu par le principe de regroupement des Marchés).

**Nota** : ces orientations sont des aménagements que proposait l'étude ASB.

Pour diminuer le coût de collecte les ASB ont proposé de faire des collectes bilatérales dans les rues. Cela implique la mise en place de sens interdit supplémentaires (proposition refusée par M Roussel).

### **- 2.2 Déchèterie :**

Les horaires d'ouverture deviendront uniques (été comme hiver).

Les travaux d'agrandissement envisagés par la CCSE ont été rejetés par la DREAL pour non-respect des normes environnementales.

La mise en place d'un contrôle d'accès demandé par les ASB (filtrage usagers et meilleure appréhension des professionnels) est prévue pour 2020.

### **-2.3 REOM**

Les ASB confirment (CF étude ASB) que le nombre de personnes éligibles de la redevance représente un déficit estimé à 1000 redevables par rapport aux personnes payant la taxe foncière. Les ASB demandent à la CCSE de croiser leurs fichiers afin de trouver une réponse à cette anomalie.

### **-2.4 Politique de réduction des déchets**

Les ASB confirment le besoin de mise en œuvre d'une politique incitative (réduction d'achat voir gratuité) de mise en place de composteur (pour ceux qui le souhaitent).

### **- 2.5 Compte administratif**

La CCSE a transmis en séance les Comptes administratifs de 2017 mais pas celui de 2016. Après analyse sommaire des CA de 2015 et 2016, il apparaît un manque de 600 000 € en compte d'exploitation. **Il est donc impératif de disposer du CA de 2016 pour comprendre la situation.**

## **3 Conclusion**

La CCSE indique que le choix des nouveaux prestataires ne devrait pas induire d'augmentation de la REOM. A ce titre, les ASB signalent que la nouvelle formule de collecte représente une régression de service qui mériterait d'être compensée par la double collecte/semaine des ordures ménagères en période d'été.